



**Partage  
D'EXpérience**

## AVP PL de transport d'animaux vivants

### 1. CONTEXTE OPÉRATIONNEL

Dimanche 6 octobre 2024, le CTA reçoit à 20h01 un appel émanant d'une automobiliste qui circule sur l'A28. Un PL s'est couché sur le bas coté de l'autoroute. Au contact du chauffeur, et sur demande de l'opérateur, elle indique que celui-ci est indemne et qu'il transporte 190 cochons. Seul un d'entre eux est sorti du camion.

### 2. MOYENS AU DÉPART



VSAV VSRS 1 VSRM VSA CDG

#### Autres services :



PC ALIS Gendarmerie

### 4. RÉACTIONS IMMÉDIATES

- Sécurisation du site (circulation, balisage,...).
- Prise en charge du conducteur pour bilan.
- Mise en sécurité des 2 cochons sortis du PL.
- Demande de renfort de vétérinaires.

### 3. SITUATION À L'ARRIVÉE



- Un train routier (porteur + remorque) est couché sur le bas-côté de l'autoroute.
- La circulation s'effectue sur une seule file.
- Le conducteur est sorti du PL indemne
- Le transport concerne 190 cochons vivants répartis dans le porteur et dans la remorque à destination d'un abattoir. Plusieurs d'entre eux sont blessés.
- 2 cochons sont sortis du PL et se trouvent sur le bord de l'autoroute.

### 4bis. ENGAGEMENT DE VÉTÉRINAIRES

Le COS, sur demande du chef d'unité Sauvetage Animalier, sollicite l'engagement d'un vétérinaire suite à l'indisponibilité du vétérinaire Sdis. L'exploitant autoroutier (Société ALIS) est sollicité par le CODIS.

PC ALIS missionne un vétérinaire privé de Thiberville qui se rend sur les lieux de l'accident.

Le COS sollicite un second vétérinaire auprès du CODIS : un grand nombre d'animaux est blessé et les euthanasies sont complexes.

Une demande de renfort est formulée par le CODIS auprès du COZ. Un vétérinaire SP du Sdis 76 est engagé avec un transit estimé à 2h30.

Plus tard, un troisième vétérinaire est missionné par PC ALIS afin de remplacer le premier vétérinaire présent depuis plusieurs heures.

### 5. MOYENS EN RENFORT



Vétérinaire  
Sdis 76



Chef de colonne

#### Autres services :



2 vétérinaires privés



Dépanneur autoroutier



# Partage D'EXpérience

## 6 . ANALYSE DU RISQUE

- Risque de sur-accident lié à l'AVP, la circulation n'est pas interrompue.
- Risque de sur-accident lié à une éventuelle divagation des animaux sur les voies.
- Nombre important d'animaux blessés



## 7 . ACTIONS ENGAGÉES

- Balisage d'urgence en attente du balisage complet réalisé par l'exploitant autoroutier.
- Prise en charge du conducteur qui refuse son transport.
- Création d'un couloir entre la remorque et le véhicule de remplacement pour transférer les animaux vivants. Les barrières sont fournies par l'exploitant autoroutier.
- Extraction des animaux vivants et euthanasie des animaux blessés.
- Extraction des animaux morts à l'aide de deux camions benne avec grappin mis à disposition par la société de dépannage.
- Relevage et dégagement de la remorque.
- Transfert des animaux vivants du porteur et extraction des animaux morts.

## 8 . BILAN

- 1 victime UR : Homme de 52 ans conducteur du PL, refusant son transport après régulation médicale.
- 100 cochons indemnes ou légèrement blessés transférés dans un second véhicule de transport à destination d'un abattoir à Evron (53).
- 90 cochons décédés dont 20 à 30 qui ont été euthanasiés sur place.





### ÉLÉMENTS FAVORABLES

- Intervention un dimanche soir, peu de circulation.
- Expertise du conducteur du PL, resté sur place jusqu'à la fin de l'opération pour aider les secours.
- Présence de l'équipe Secours Animalier pour la prise en charge et le déplacement des animaux vivants.
- Très bonne implication de l'exploitant autoroutier dans la mise à disposition de barrières, la fermeture de l'A28 avec déviation dès que nécessaire, la recherche et mise à disposition de vétérinaires.
- Exploitant rapidement sur les lieux (conseils techniques).
- Entreprise de dépannage expérimentée et réactive : relevage de l'ensemble routier et mise à disposition de bennes avec grappins pour l'extraction des animaux morts.

### ÉLÉMENTS DÉFAVORABLES

- Difficultés d'engagement de vétérinaire. Pas de vétérinaires Sdis 27 disponible. Vétérinaire PC Alis déjà engagé sur un autre événement.
- Vétérinaires privés non formés pour la prise en charge d'animaux d'élevages.
- Grand nombre d'animaux blessés. Les euthanasies ont été réalisées par un personnel de la société de dépannage sous couvert du premier vétérinaire sur place.
- Mobilisation des services de l'état compétents (DDPP) seulement par téléphone avec le cadre d'astreinte. Pas de présence physique de personnel DDPP sur les lieux de l'intervention.

### CE QU'IL FAUT RETENIR

- L'équipe animalière est un appui technique fort mais elle a également un rôle de conseil auprès du COS.
- La gestion, et notamment l'euthanasie, d'animaux d'élevages en dehors d'un abattoir est particulièrement complexe. Il faut s'assurer de la coopération du propriétaire des animaux et du transporteur.
- L'autoroute est restée fermée plusieurs heures (22h15 : fermeture; 06h00 : les secours quittent les lieux, l'autoroute est toujours fermée).
- Le gestionnaire de l'autoroute est un partenaire précieux dans la recherche des prestataires pour intervenir sur son réseau. L'objectif est de rétablir la circulation le plus rapidement possible.



# Partage D'EXpérience

POUR ALLER PLUS LOIN

## Focus sur l'équipe animalière du Sdis de l'Eure

Cadre réglementaire

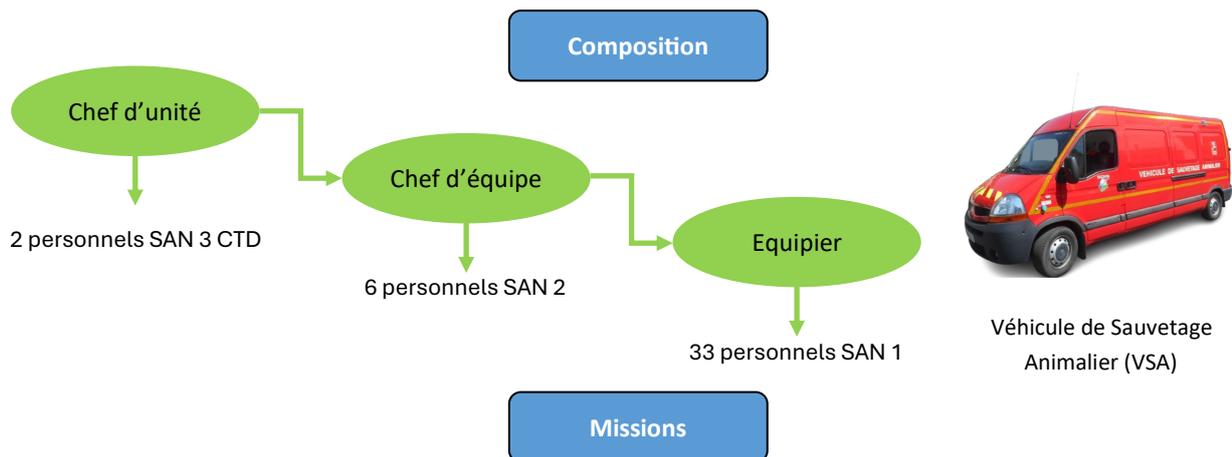
### Evolution du statut juridique de l'animal

Depuis la loi n° 2015-177 du 16 février 2015, les animaux ne sont plus pleinement considérés comme des biens meubles ou comme des immeubles par destination.

En effet, cette loi, introduisant l'article 515-14 dans le code civil, considère que les animaux sont « des êtres vivants doués de sensibilité » qui sont, de ce fait, susceptibles de recevoir une protection juridique.

### Evolution des missions des sapeurs-pompiers

La loi du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile (dite loi Matras) établit désormais clairement la protection des animaux comme une mission des sapeurs-pompiers (en modifiant l'article L1424-2 du CGCT).



- Sauvetage d'un animal blessé ou en danger.
- Mise en sécurité d'animaux menacés par un incendie ou un phénomène météorologique.
- Soins de première urgence animalière en attente d'un vétérinaire.
- Approche, capture et contention d'un animal menaçant les personnes ou entravant l'action des secours.
- Capture d'animaux « inhabituels », en particulier reptiles et nouveaux animaux de compagnie (NAC).
- Utilisation de moyens hypodermiques (liste d'aptitude).



Résumé loi MATRAS

[www.vie-publique.fr](http://www.vie-publique.fr)



Loi MATRAS intégrale

[www.legifrance.gouv](http://www.legifrance.gouv)

Rédaction	Vérification	Approbation
Ltn RAYER Mickael	Lcl LORIOT Alain, Cne PICO Florian	CG DUCOURET Emmanuel